

PRÉFECTURE DU VAR
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et du développement durable

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 11 mars 2019 et sur demande de Monsieur le Président du Conseil départemental du Var, le préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique nécessaire à la réalisation du projet RD 92 – aménagement du carrefour de la Cordeille sis sur les territoires communaux d'Ollioules et de Toulon, au bénéfice du Conseil départemental du Var.

Ces décisions relèvent de la compétence du préfet du Var.

Le siège de l'enquête est fixé en Mairie d'Ollioules.

L'enquête se tiendra du lundi 15 avril 2019 au lundi 29 avril 2019 inclus, simultanément, en Mairie d'Ollioules et en Mairie de Toulon, soit 15 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur les registres d'enquête tenus à sa disposition pendant cette période, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Lieux	Jours	Heures
Mairie Administrative d'Ollioules Direction de l'urbanisme et de l'aménagement 2 Place Marius Trotobas 83190 OLLIOULES Salle : 1 ^{er} étage de l'Espace Puget	du lundi au vendredi inclus	de 8 heures à 12 heures
Mairie de Toulon Avenue de la République 83056 TOULON cedex Salle : RDC	du lundi au vendredi inclus	de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30

Il pourra également faire part de ses observations, par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

Monsieur Pierre MONNET, Commissaire divisionnaire de la police nationale honoraire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le président du tribunal administratif de Toulon, pour conduire cette enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans chacune des mairies, aux adresses précisées ci-dessus, aux jours et heures indiqués ci-après :

Jours	Mairie d'Ollioules	Mairie de Toulon – salle 1012
Lundi 15 avril 2019	de 9 heures à 12 heures	de 14 heures à 16 heures 30
Mercredi 24 avril 2019	de 9 heures à 12 heures	de 14 heures à 16 heures 30
Lundi 29 avril 2019	de 9 heures à 12 heures	de 14 heures à 16 heures 30

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rédigera son rapport et ses conclusions motivées.

Ces documents pourront être consultés en mairie d'Ollioules, en mairie de Toulon et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en s'adressant au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture, dans les conditions prévues au chapitre 1^{er} du titre I du Livre III du Code des relations entre le public et l'administration.